

Macron le belliqueux interdit d'adopter des enfants russes...

écrit par Maxime | 7 janvier 2023





Se servir des enfants pour mener une guerre mentale contre la Russie ?

Peut-on voir dans cet arrêté de fin d'année du gouvernement une mesure comparable à un embargo ?

Il est désormais interdit d'adopter des enfants résidant en Russie... (arrêté du 22 décembre 2022 portant suspension des procédures d'adoption internationale concernant les enfants résidant en Russie, en reconduction d'un arrêté du 7 mars : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046820370>)

« Toutes les procédures d'adoption internationale concernant des enfants ayant leur résidence habituelle en Russie par toute personne résidant habituellement en France sont suspendues à compter du 1er janvier 2023 » .

Ainsi, un couple désireux d'adopter des enfants russes malheureux, sans doute blancs, selon l'ethnie dominante en Russie, est invité à s'orienter plutôt vers un enfant d'une

autre origine, notamment le tiers-monde.

Le motif officiel serait de limiter l'exercice de leur pouvoir par les autorités russes...

Sait-on jamais que ces dernières chercheraient à empêcher *in extremis* des adoptions pour faire pression sur la France.

C'est là encore nous prendre pour des idiots.

Les Russes n'ont aucun intérêt à dégrader gratuitement leur image dans l'opinion publique.

On retrouve la même diabolisation qu'au sujet des colis soit disant piégés qui circuleraient de la part de l'Etat russe...

<https://resistancerepublicaine.com/2022/12/15/colis-pieges-de-la-part-des-russes-le-camp-ukrainien-nous-prend-pour-des-idiots/>

En quoi fallait-il interdire, carrément, à des Français d'adopter des enfants russes ?

Aurait-on peur que leur « livraison » soit l'occasion d'un attentat ?

Ce serait d'une déloyauté sans nom, là encore périlleuse pour l'image de la Russie qui, contrairement aux tueurs hurlant « Allah abkar », ne cherche pas à instaurer une loi – la charia – sur notre territoire en utilisant la peur, la terreur.

La Russie perdrait ses soutiens en Occident si elle violait ainsi les lois de l'humanité, les lois de la guerre.

Le transport d'un enfant adopté vers la France relève de l'idée de trêve, plurimillénaire, inhérente à une façon civilisée de faire la guerre...

Il y eut des trêves pendant les fêtes chrétiennes lors de la Première guerre mondiale.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Tr%C3%A0ve_de_No%C3%ABl

Dès l'Antiquité, il y eut la trêve olympique...

https://fr.wikipedia.org/wiki/Tr%C3%A0ve_olympique

La Russie partage avec nous cet héritage civilisationnel, contrairement au monde musulman.

Et à l'heure de la dématérialisation massive, qu'est-ce qui empêche réellement d'adopter un enfant à distance, afin de lui assurer un statut, une protection juridique, même s'il ne peut pas venir en France, même si les adoptants ne peuvent le rejoindre en Russie ?

L'adoption est avant tout une mesure juridique avec de nombreuses conséquences, dont la possibilité pour l'adopté d'hériter de l'adoptant.

Cette interdiction, énième entrave injustifiée à une liberté sous Macron, est encore une absurdité.

Encore une fois, nous sommes infantilisés ; on ne nous laisse pas la possibilité de choisir, de prendre le risque, adopter un enfant russe que, peut-être, on ne rencontrera jamais mais auquel on pourra laisser un autre héritage que la misère en ce bas monde.

A moins que la Russie elle-même sache protéger ses enfants et que les enfants à adopter en Russie ne soient pas si nombreux... auquel cas, cette « interdiction » est un coup d'épée dans l'eau, une façon pour le gouvernement de tenter de cacher son inconséquence, lui qui ne protège plus ses propres enfants.

Comme une façon de dire aux Russes : *« c'est nous qui nous opposons à recueillir vos enfants malheureux »* alors que la Russie de Poutine les protège en vertu d'un nationalisme exacerbé...